

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.040

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN EN Z.A.E.C.
AU PROFIT DE LA SAS IMMO CHALUSSON
CADASTRE SECTION CI n° 582p

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées dans la Z.A.E.C.

La SAS IMMO CHALUSSON, représentée par Monsieur NEISS Jean-Noël, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 898 m², sous réserve du bornage, afin d'augmenter la surface constructible de son terrain. La parcelle nouvellement acquise ne supportera aucune construction parce que grevée d'une servitude de réseau, ces conditions ont été acceptées par l'acquéreur.

Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 1er juillet 2004, le prix de cession fixé à 30 Euros H.T. le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 26 940 Euros (Vingt six mille neuf cent quarante euros hors taxes).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu la promesse d'achat souscrite par la SAS IMMO CHALUSSON, représentée par M. NEISS Jean-Noël, en date du 1er juillet 2004,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 7 juin 2004,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 qui porte le prix de vent des terrains dans la Z.A.E.C. à 30 Euros H.T. le m²,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SAS IMMO CHALUSSON, représentée par M. NEISS Jean-Noël, le terrain cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 898 m² sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 26 940 Euros (Vingt six mille neuf cent quarante euros hors taxes).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me
GUILLOTEAU Philippe, 36 avenue de la Libération, B.P. 35, 17700
SURGERES, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la
date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS